

Groupe Communiste et Républicain, Front de Gauche

Conseil Départemental, séance du lundi 22 juin 2015

Débat de politique départementale

Monsieur le Président,

Depuis notre élection fin mars, le contexte économique et social en Seine-Maritime, comme dans le reste du pays, s'est encore dégradé un peu plus, avec une nouvelle progression du chômage qui atteint un niveau historique, un investissement public et privé qui reste trop timide, une pauvreté et une précarité qui gagnent du terrain comme, à l'autre bout de la chaîne, gagne du terrain la richesse des plus favorisés. C'est plus de 105 000 hauts normands en recherche d'emploi qui étaient inscrits en catégorie A à Pôle Emploi en avril dernier, soit une progression du chômage de 2,2% sur un an.

Au cours de cette séance, plusieurs rapports détaillés tels que celui portant sur les projets sociaux de territoire, la politique de la ville, le schéma départemental des services aux familles... diagnostiquent précisément le lourd tribut payé quotidiennement par les seinomarins à la crise économique libérale et à l'inefficacité des politiques gouvernementales, celles d'aujourd'hui comme celles d'avant, d'ailleurs semblables en bien des points.

La situation est telle que, c'est du jamais vu, l'Association des Maires de France, à l'unanimité de son exécutif pluraliste, lance une campagne nationale de mobilisation contre « le caractère insoutenable » du nouveau programme triennal de baisse des dotations jusqu'en 2017 imposé par le Gouvernement avec la complicité d'une majorité de parlementaires.

Si avec tout cela, le pouvoir en place refuse toujours à ouvrir les yeux sur la vraie vie, les vraies réalités, au lieu de survoler le pays sans rien résoudre, il va finir par s'écraser. Sauf qu'avec lui, c'est une partie de la démocratie telle que nous la connaissons aujourd'hui qui risque d'y laisser sa peau.

Tous les signaux sont au rouge. L'ODAS, l'Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée dans un rapport d'alerte récent, affirme que « *sans évolution du mode de financement de leurs compétences obligatoires, les Départements ne pourront plus, dans leur grande majorité, équilibrer leur budget dans un proche avenir* ». Le rapport pointe notamment la progression des dépenses du RSA dont la compensation de l'Etat s'amointrie. Ainsi si le taux de couverture du RMI/RSA était assuré par l'Etat à hauteur de 92,2% en 2004, celui-ci est tombé à 83,6% en 2011, dernière année pleine du pouvoir Sarkozyste, à 71,3% en 2013. La charge nette de l'allocation financée par les Départements est ainsi passée de 360 millions d'euros en 2004 à 2,250 milliards d'euros en 2013.

Le rapport de l'ODAS traite également de l'APA dont les dépenses stagnent depuis quelques exercices. Je cite « *pour la première fois, la dépense d'APA à domicile*

baisse légèrement, alors que le nombre de bénéficiaires augmente encore de 6000 (+0.8%). La baisse de la dépense par bénéficiaire à domicile, commencée à partir de 2008, se confirme. Elle s'explique par une baisse du nombre d'heures d'aide à domicile attribuées ». Plus loin le rapport précise également « qu'une meilleure explication du reste à charge amène les personnes à demander moins d'heures ». En d'autres termes les prestations offertes aux personnes âgées en perte d'autonomie sont réduites pour raisons économiques...

Je note d'ailleurs, non sans une certaine inquiétude, que les prévisions sur lesquelles est basée la Décision Modificative Budgétaire que vous nous proposerez tout à l'heure, table sur une stagnation des dépenses et par conséquent du nombre de bénéficiaire du RSA après plusieurs années de forte progression.

Sauf à ce que vous soyez le seul à voir sur le terrain une amélioration de la situation économique et sociale du pays, il y a deux explications à cela : ou vous faites confiance, cela me surprendrait, au Gouvernement qui clame à tout bout de chant que cela ira mieux demain ; ou pour justifier votre objectif doctrinal de diminution d'une dette dont je rappelle qu'elle est pour une large part constituée par l'Etat, vous faites le choix de minorer les dépenses sociales au détriment des besoins réels des Seinomarins. A ce titre la réduction de 500 000 Euros des crédits consacrés à l'APA à domicile prévue au titre de la décision modificative n°2 est particulièrement éclairante.

Car la dette bien palpable celle là dans ses conséquences pour les gens, c'est la dette constituée par l'Etat qui, au nom de l'austérité, a diminué les prises en charges des allocations de solidarité, pourtant obligatoires par la loi et dont la gestion a été confiée aux départements.

Dans le prolongement de ces mauvais coups de l'Elysée Matignon, ici, en Seine Maritime, nous sommes inquiets sur les conséquences concrètes que risquerait d'entraîner un démantèlement ou un détricotage du maillage de proximité que le Département assure depuis une décennie. Partant du principe que le souci de la proximité, de la facilité d'accès à ses services constituent un impératif si l'on prétend assurer un service public efficace.

C'est le sens de la question orale que nous vous poserons aujourd'hui concernant l'avenir des Maisons du Département et plus globalement la présence de nos services au plus près des seinomarins.

Dernier point sur lequel je souhaite m'arrêter ce matin, celui des enjeux de la future région et plus particulièrement en matière de développement économique et de transport.

En effet, alors que la grande Normandie est née le match pour sa capitale semble constituer actuellement le seul intérêt visible de la future Région.

Or, cette nouvelle Normandie, cette grande Normandie, ne trouvera de sens que si sa nouvelle organisation se construit pour être utile aux gens, en permettant notamment de résoudre concrètement les problèmes aujourd'hui rencontrés.

A ce titre il est une problématique à laquelle elle sera confrontée, celui de la réalisation du canal Seine Nord et de son impact potentiel sur le tissu économique normand.

Évalué à 4,5 milliards d'euros ce projet vise à établir une liaison fluviale directe entre les ports du nord de l'Europe et la région parisienne.

Ce projet peut constituer un progrès certains en encourageant le transport fluvial au détriment de la route ou encore parce qu'il permettrait d'impulser une nouvelle dynamique économique dans des territoires fortement percutés par la crise économique et la désindustrialisation, en particulier en Picardie.

Sauf que, dans l'état actuel de la situation et parce que l'Europe comme l'Etat refusent d'investir les sommes nécessaires pour assurer le dynamisme et l'attractivité des ports normands, ce projet de canal Seine Nord organiserait de fait une concurrence déloyale au profit des ports concurrents de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne.

Avec ce canal les ports du Nord de l'Europe s'apprêtent à être dotés d'un couloir direct, véritable aspirateur à marchandises, vers l'Ile de France et l'Europe du sud alors que le canal naturel reliant Paris à la mer, la Seine, voit ses ports délaissés une bonne dizaine d'années par les investissements pourtant indispensables à leurs activités et à leur attractivité. Je pense notamment en cela à la création de la chaudière pour relier Port 2000 au canal de Tancarville ou encore le développement et l'entretien du réseau ferroviaire.

Avant d'investir massivement de l'argent public au service de nouvelles liaisons, l'Etat et l'Europe ont le devoir de remettre à niveau les infrastructures et les réseaux de communication des ports normands. Sans cet engagement, le canal Seine Nord affaiblira considérablement l'activité portuaire normande et donc l'économie régionale et nationale parce que nos ports ne seront pas en mesure d'égaliser la nouvelle offre portée par ce nouveau canal.

Les besoins d'investissements en Normandie sont indispensables à la pleine réussite du nouveau canal Seine Nord : c'est uniquement à ce prix que ce projet servira bien l'ensemble des territoires et non certains au détriment des autres. Le futur canal doit favoriser la complémentarité des ports et non leur concurrence déloyale. Il en va de l'avenir des 8 ports normands.

De plus, nous exigeons que des garanties de l'Etat sur les emplois induits par la construction, puis la maintenance du canal afin que ceux-ci servent bien l'emploi en France et non le recours à une main d'œuvre européenne qui ne serait pas soumise aux conditions de travail et de rémunération des salariés français.

Si les investissements indispensables au développement des ports normands ne sont pas réalisés et le respect des normes sociales et fiscales nationales n'ont assuré de manière ferme, nous demandons au Département de la Seine Maritime de s'opposer par tous les moyens à sa disposition au projet de réalisation du canal Seine Nord et ce, tant que ces exigences n'auront pas été satisfaites par l'Etat.

Nous savons que nous pouvons nous rassembler très largement autour de la problématique de la défense et du développement de l'activité portuaire normande. Aussi, nous réitérons notre demande d'organisation d'un vote, motion ou délibération,

pour permettre à notre collectivité de se prononcer sur ce sujet vital pour le devenir du tissu économique régional.

Je vous remercie.